

**ANNEXE 1**  
**DEMANDE DE DÉROGATION A L'INTERDICTION DE BRÛLAGE**  
**(prophylaxie ou de lutte contre la dissémination de plantes invasives)**

Je soussigné(e)  M.  Mme

Adresse :

Code postal :  Commune :

Qualité :  ayant droit de

sollicite une dérogation exceptionnelle à l'arrêté préfectoral permanent portant réglementation de l'usage du feu dans le département du Jura, motivé par des raisons de prophylaxie ou de lutte contre la dissémination de plantes invasives, sur la ou les parcelles désignée(s) ci-après : *(indiquer le nom de la commune, le lieu dit, la section cadastrale, le numéro de parcelle et la surface)*.

Décrire les travaux prévus :

Je souhaite réaliser ces travaux dans la période du  au

Je m'engage à respecter les conditions qui me seront imposés par la décision de dérogation.  
La dérogation peut-être annulée unilatéralement par le préfet en cas de pic de pollution

Fait à  le

Signature à précéder de la mention « lu et approuvé »

A adresser au moins un moi avant la date prévue à

- la préfecture du Jura, 8 rue de la Préfecture 39030 LONS-LE-SAUNIER, pour l'arrondissement de Lons-le-Saunier
- la sous-préfecture de Dole, 23 place Sous Préfecture B.P. 7639108 DOLE, pour l'arrondissement de Dole
- la sous-préfecture de Saint Claude, 1 rue Sous Préfecture B.P. 134 39205 SAINT-CLAUDE, pour l'arrondissement de Saint-Claude

Pièce à joindre : plan de situation au 25 000ème

**Dispositions techniques relatives au brûlage:**

- prévenir le SDIS de la date et de l'horaire
- débroussailler les abords de la zone à incinérer sur une largeur de 5 mètres au moins pour éviter toute propagation aux végétaux voisins,
- assurer la surveillance constante du feu par des personnes capables d'en assurer l'extinction
- disposer d'un moyen d'extinction adapté
- ne pas quitter la zone avant l'extinction complète des foyers
- procéder à l'allumage des foyers après 10h et à l'extinction totale des foyers avant 16 h 30
- disposer d'un moyen d'alerte des services de lutte contre l'incendie